

FO a signé l'accord Enedis relatif à l'alternance : « Appren&Moi ». Cette fiche pratique vous présente les principales dispositions de l'accord qui vous concernent, mais aussi les aides spécifiques à nos entreprises dont vous pouvez bénéficier.

Cette fiche est une synthèse. Nous vous recommandons de vous référer à l'accord et à votre tuteur pour bien faire appliquer vos droits.

Les fiches pratiques FO pour aller à l'essentiel de vos droits (cliquer sur le texte pour ouvrir la fiche pratique)

Vos interlocuteurs au quotidien

Votre rémunération, vos frais



Si vous avez dû déménager pour intégrer Enedis ou l'organisme de formation, 7 voyages par an peuvent vous être remboursés pour rentrer dans votre foyer. Vos déplacements en début et fin de chaque période d'alternance entre l'organisme de formation et le lieu de travail sont également pris en charge (billet de train)

Votre temps de travail, les congés et absences

L'aide au logement

Pour votre logement, pensez à **Action Logement** et à ses dispositifs d'aides :

- [La garantie Visale](#) (caution locative)
- [L'avance Loca-pass](#) (prêt à taux 0% pour le versement de votre dépôt de garantie)
- [L'aide Mobili-jeune](#) (prise en charge d'une partie du loyer)

Un Webinaires est organisé pour les alternants d'Enedis le jeudi 12 septembre à 13H30. Pour en savoir plus et vous inscrire, [cliquez ici](#).

L'aide au permis B et autres dispositions

- Vous pouvez bénéficier, au même titre que les salariés statutaires, des activités sociales et des offres proposées par la CCAS. Contactez la section locale de vie (SLV) ou la CMCAS (suivez [le lien](#) pour avoir ses coordonnées) de votre lieu de travail.
- Enedis vous permet de bénéficier d'une couverture de prévoyance couvrant les risques décès et invalidité



Votre couverture santé

- En tant qu'alternant, vous dépendez du régime général de la Sécurité Sociale.
- Enedis a mis en place un régime complémentaire obligatoire de frais de santé. Il s'applique aux alternants et à leurs ayants-droits (conjoint, enfant). L'entreprise prend en charge 50% des cotisations.
- Si vos parents sont agents des IEG, les dispositions sont un peu différentes. [Voir notre fiche pratique dédiée.](#)

Formation et professionnalisation

En plus des formations dispensées par votre organisme de formation, vous avez accès aux formations d'Enedis pour vous permettre d'exercer les missions qui vous sont confiées, dans les mêmes conditions que vos collègues.

Vous pouvez également utiliser votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** dans les conditions prévues par l'accord Formation d'Enedis – Form&moi. Voir [la page dédiée](#) dans l'Intranet ou [notre fiche pratique](#).

L'accompagnement à la sortie de contrat

Pour **FO**, il est indispensable d'anticiper et de vous accompagner à l'issue de votre contrat d'alternance. L'accord prévoit plusieurs mesures dans ce sens.

- “ Un entretien avec votre manager et/ou tuteur, six mois avant la fin de votre contrat, pour aborder vos souhaits post contrat (embauche, recherche d'emploi, poursuite d'études, ...)
 - Pour **FO**, l'entreprise doit vous répondre au plus vite sur la possibilité d'une embauche ou de la poursuite de vos études à Enedis, afin de vous permettre de préparer sereinement votre avenir
- “ Le « vivier », partagé avec le Groupe EDF, regroupe les alternants recommandés pour une embauche. Votre profil est ainsi partagé avec le maximum de recruteurs de nos entreprises
- “ L'accès au portail [Engagement jeunes](#), qui regroupe des offres de stages ou de contrat de grands groupes ou de PME
- “ Mise à votre disposition de « [Emploi store](#) » de Pôle Emploi. Cette plateforme permet de se préparer à un entretien, de rechercher des offres d'emploi et de se former grâce à l'utilisation d'outils digitaux (MOOC, e-learning, etc.)
- “ Un accompagnement dans votre préparation à la recherche d'emploi, sous la forme d'une journée de formation

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur l'espace [Formation en alternance de l'intranet FO](#).

Bienvenue à Enedis !

FO souhaite à tous les alternants de réussir dans leurs études.

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO pour plus d'informations.